



Mon voisin a bouché le conduit d'évacuation de ma chaudière

Par **SimonG**, le **05/11/2018** à **14:56**

Bonjour,

Ma chaudière à gaz a cessé de fonctionner il y a 2 semaines, s'éteignant au bout de 30 secondes de douche. J'ai alors fait venir le réparateur, qui m'a conseillé un ramonage, le conduit devant être bloqué par "un pigeon mort ou autre".

Le ramoneur est venu : c'était un pigeon un peu particulier, puisque le conduit est entièrement bouché par des gravats. L'appartement au dessus est en travaux. Nous sommes allés voir : ils ont retiré le conduit commun qui passait par l'appartement pour y brancher leur chaudière, soit, mais ont complètement bouché et colmaté le trou permettant l'évacuation de la mienne !!!!!!!

Le réparateur de la chaudière était très remonté, et vient de me dire que c'était "criminel", que si nous avons allumé le chauffage nous y restions, et m'encourage fortement à porter plainte...

Je compte demander à ce que le propriétaire au dessus me paye le ramonage et le dépannage de la chaudière, mais comme il est plutôt agressif et de mauvaise volonté (e comble...) pourquoi pas... Qu'est ce que cela implique ? Ca serait une sorte de dommages et intérêts qu'il devrait me verser ? Merci d'avance

Cordialement,

Simon